

Le 13 avril 2021

**Avis : PREVALOR (FR0013366952)**

Nous vous informons que la société de gestion La Française Asset Management du FCP PREVALOR, ci-après le « Fonds » a décidé d'élargir l'univers d'investissement du Fonds en y intégrant la possibilité d'investir dans des « Callables » et « Puttables » en direct. Les « Callables » sont des obligations offrant un rendement attractif mais dont le contrat permet à l'émetteur de les rembourser avant l'échéance. Les « Puttables » sont quant à elles, des obligations offrant un rendement progressif en fonction de la durée de portage.

Cette modification n'est pas soumise à agrément de l'AMF étant donné que les fourchettes maximales d'exposition en vigueur restent identiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement (UE) 2016/1011 « BMR », la société de gestion a décidé d'utiliser le nouvel indice sur le marché monétaire de la zone euro qui a vocation à remplacer totalement l'EONIA. En effet, depuis octobre 2019, l'EONIA est indexé sur le cours de l'€STR, et est égal à l'€STR augmenté de 8,5 points de base.

La rédaction de l'indicateur de référence du Fonds PREVALOR est par conséquent modifiée comme suit :

« €STR capitalisé + 3,085 % »

Le remplacement de l'EONIA par l'€STR capitalisé + 0,085 % n'aura pas d'impact sur le calcul des commissions de surperformance et n'est pas assimilé à un changement d'indicateur de référence.

La date d'entrée en vigueur de cette modification est prévue pour le 16 avril 2021.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)